

Comment promouvoir le dynamisme économique des espaces ruraux ?

Déclaration du groupe de la CGT-FO

Si Force ouvrière partage la nécessité de réaliser des diagnostics territoriaux, le périmètre adapté est celui du département, seul à même d'avoir une superficie significative et suffisante, sans être excessive, tout en étant adossé à une entité administrative existante et opérationnelle de longue date. Dans ce cadre, il est indispensable que l'État, garant de l'unité territoriale, demeure à la fois pilote et chef de file du diagnostic départemental, en y associant toutes les collectivités territoriales.

Pour FO, une adaptation des normes ne peut être territorialisée : l'approche doit demeurer nationale et c'est par type de zones (montagneuse, littorale, etc.) qu'elle doit s'appréhender. Ainsi, FO ne peut être qu'en accord avec le diagnostic du CESE selon lequel permettre aux collectivités la création de normes territoriales serait nuisible. En effet, cela conduirait à une inégalité généralisée sur l'ensemble du territoire national.

FO partage l'essentiel des préconisations visant à améliorer l'accessibilité des zones rurales, notamment en matière de transport, de numérique, d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Cependant, celles-ci ne peuvent aboutir sans une intervention publique forte, ambitieuse et financée. Cela impose de rompre avec la rigueur budgétaire pour permettre aux collectivités de retrouver le niveau de subventions et d'aides d'avant 2010 et d'engager sans attendre le débat sur la fiscalité locale et sa répartition. En zones rurales, 70 % de l'emploi privé dépend directement de la commande publique. Or, celle-ci est atone depuis 2011. Par ailleurs, porter et mettre en œuvre une politique publique nationale ou locale exige un réseau de services publics de proximité, tant au niveau de l'État, des opérateurs historiques et des organismes sociaux : en dix ans, les départements ruraux ont perdu la moitié de leurs bureaux de poste, 300 tribunaux, 22 % de centres des finances publiques, 21 % de commissariat et de gendarmerie, 16 % de classes, 14 % des services hospitaliers, alors que globalement la population française a augmenté de 4,5 millions de personnes. Tout cela fait exploser les inégalités, et le vécu en zone rurale s'apparente à une véritable désertification territoriale de l'action publique, alors même qu'il est constaté une augmentation de leur population. En ce sens, le groupe FO soutient la préconisation du CESE visant à instaurer un suivi statistique des anciens périmètres ainsi qu'une évaluation, seuls à même de vérifier que les territoires en situation favorable ne siphonnent pas de fait l'emploi public ou l'activité de ceux moins favorisés avec lesquels ils sont fusionnés.

De façon générale, les zones rurales souffrent d'une absence de lisibilité et de cohérence en termes d'avenir institutionnel et administratif. La réforme territoriale vise en effet à modifier les compétences d'une collectivité à l'autre au gré de décisions régionales, qui seront évolutives, différentes et parfois opposées sur la durée. Quant au seuil de 15 000 habitants délimitant les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui préfigurent les communes de demain, il conduit à un éloignement des usagers et citoyens de la décision publique, tout en aggravant la désertification locale des services publics et en instaurant des zones de non-droit. De ce point de vue, pour Force ouvrière, cette réforme territoriale porte le risque d'entraîner un abandon républicain des missions publiques en zone rurale.

Concernant les CESER, la taille accrue des régions posera des problèmes de disponibilité et de représentation des conseillers, ce qui nécessite la préservation des droits syndicaux interprofessionnels afin de permettre aux membres concernés d'exercer leurs missions.

Globalement, l'avis dresse un éventail de préconisations visant effectivement à revaloriser et redynamiser les espaces ruraux, ainsi le groupe FO l'a voté.